



Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT
N° 277 17 juin 2025

La Révolution française, bonheur ou malheur du monde ouvrier et paysan ?

Connaissez-vous les tracts de *Lutte Ouvrière*, la « feuille jaune » ?

Dans celui distribué au *Technocentre RENAULT de Guyancourt* daté du 26 mai 2025 intitulé : « *Ce monde de fric et de sang, il faut le renverser !* », Nathalie Arthaud dit ceci dans les deux derniers paragraphes :

« En 1789, les paysans et le petit peuple des villes ont trouvé le courage, la force et l'organisation d'aller demander des comptes puis de détrôner la classe de parasites qui vivait à Versailles.

Ils ont construit une nouvelle société abolissant les privilèges de naissance. Ce sont les privilèges de l'argent qu'il faut désormais supprimer. Et seule une révolution dirigée, cette fois, par le monde du travail pourra l'imposer ».

Lien du tract LO : <https://www.lutte-ouvriere.org/portail/editoriaux/monde-fric-sang-faut-renverser-184596.html>

Lutte Ouvrière semble ignorer que la *Révolution française*, dans l'esprit de 1789 instituant l'individualisme dans la loi, a supprimé en 1791 les institutions de protection et de prévoyance des travailleurs qu'étaient les corporations et qui protégeaient les libertés professionnelles et provinciales. Il a fallu attendre 1884 pour que les syndicats soient enfin autorisés.

Pendant près d'un siècle, il était interdit de s'associer et de faire grève pour défendre « leurs prétendus intérêts communs », « déclarés inconstitutionnels, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme » Loi *Le Chapelier*, Art. 2 et 4 (1791).

La Révolution a aboli la Royauté et asservi l'Eglise catholique (Constitution civile du clergé) pour donner les pleins pouvoirs à la Bourgeoisie lui permettant d'exploiter abusivement le monde ouvrier, les paysans et le petit peuple des villes.

Clic'Infos Ile-de-France du 3 juin nous invite à une conférence :

« *Changements de société et styles de vie émergents, transformations sociétales : quelles conséquences sur la voiture et les mobilités ?* »

Commentaire d'Olivier Debesse :

<< Pour illustrer l'influence des multinationales au niveau mondial, Monsieur Carlos Ghosn, ancien PDG de Renault, disait ceci dans le « Guide du cycle de vie » dans sa version de 2015, page 2 : « *En tant que grande entreprise mondiale, l'on doit se préoccuper de ce qui se passe autour de nous. Il est de notre responsabilité de nous impliquer dans les enjeux environnementaux, ainsi que dans la vie sociale et sociétale des pays où nous sommes implantés* ».

C'est ainsi que les salariés des grandes entreprises multinationales subissent souvent un conditionnement en contradiction avec les identités naturelles, culturelles ou civilisationnelles (sexe, racines régionale et nationale, langue, métier) dissolvant les structures sociales (familles, syndicats, nations) afin d'obtenir un marché mondial uniforme composé d'une poussière d'individus dans le but d'optimiser les profits au bénéfice de quelques privilégiés >>.

La Bourgeoisie mondialisée de 2025 (multinationales) continue à exploiter le monde du travail dans la ligne de la Révolution.

Dans les faits, après 1789 cela a été pire qu'avant. En 2025, nous n'en sommes pas sortis.

Un *privilège* est une *loi privée*. De ce fait, un accord d'entreprise, une convention collective, sont des **privilèges**¹. Les dispositions d'un accord ou d'une convention collective ne sont applicables qu'aux personnes couvertes par le périmètre de l'accord ou de la convention.

¹ Un privilège est juste s'il est conforme au *droit naturel* (ensemble des droits universels et inaltérables que chaque personne possède du fait qu'elle fait partie du genre humain).

Affaire de Meo, Communiqué du SM-TE : Après avoir démantelé Renault en plusieurs sociétés distinctes, et fait entrer les chinois dans le Groupe « pour faire face à la menace chinoise », M. de Meo annonce son départ de Renault. Quitter le navire au milieu de la tempête, quelle inélégance de la part d'un capitaine !

Pour comprendre ce qui s'est passé au moment de la Révolution française, on peut lire sur le site du syndicat SM-TE à la rubrique « Etudes et Orientations » le texte de cette conférence :

http://www.travaillonsensemble.org/d05-etudes-orientations/images/Deux_siecles_de_bataille_pour_la_representation_du_travail.pdf

Extraits :

<< Parce que la liberté d'association est considérée comme un danger pour les libertés individuelles, la *Révolution française* par l'*Assemblée Constituante* a aboli les corporations et interdit le fait de grève par les décrets d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 et la loi *Le Chapelier* du 14 juin 1791. Comment et pourquoi cela a-t-il pu se faire ? (*Nota* : les clubs patronaux ne furent jamais inquiétés).

D'une part, les corporations furent jugées « attentatoires à la liberté » dans le droit fil de l'exaltation des libertés individuelles par les philosophes des « Lumières ». Jean-Jacques Rousseau, avec son *Contrat social* (1762) pour qui toute forme sociale est aliénante, considère que : « L'homme naît bon, c'est la société qui le corrompt ».

D'autre part, l'industrie naissante voyait dans les corporations un frein au développement du Capital. Opinion affirmée plus tard par Karl Marx qui dira : « **La bourgeoisie a joué dans l'histoire un rôle éminemment révolutionnaire** » *Manifeste du parti communiste* (1847). Dans la même ligne, Léon Jouhaux (Secrétaire G^{al} de la CGT de 1909 à 1947 et Président de FO dès 1947) dit ceci : « La Révolution française, qui n'aurait pu se faire sans l'action du peuple, eut pour effet immédiat d'aggraver la situation des travailleurs, de les livrer sans défense à l'exploitation patronale alors que celle-ci allait se développer » *Le syndicalisme, ce qu'il est, ce qu'il doit être* (1937). Plus près de nous, le pape Jean-Paul II dira : « Le capitalisme des débuts de la révolution industrielle foulait aux pieds de diverses manières la liberté, l'égalité et la fraternité, permettant l'exploitation de l'homme par l'homme en se conformant aux lois du marché » *Mémoire et identité* (2005) >>.

En disant : « *seule une révolution dirigée, cette fois, par le monde du travail pourra l'imposer* », Nathalie Arthaud rejoint Karl Marx lorsqu'il dit que **c'est la bourgeoisie qui est à l'origine de la révolution. Elle reconnaît implicitement que la révolution a été faite au détriment du peuple.**

La bourgeoisie est utile à la société si elle reste cantonnée dans son domaine et qu'elle est au service de la communauté nationale dans laquelle elle s'insère. Il faut comprendre que son appétit de profit était contenu du temps des rois de France par l'aristocratie et par le clergé de l'Eglise catholique.

Les syndicats devraient remplir le rôle de cantonnement de la bourgeoisie et des milieux d'affaires, mais ils sont devenus pour la plupart inopérants parce que financés par les multinationales, l'Etat et les collectivités territoriales, l'Union Européenne. **Le syndicat SM-TE n'est financé que par les cotisations de ses membres** et refuse toute subvention (yc patronale) **pour rester libre et être au service des salariés couverts par ses statuts.**

Plutôt que de viser le « renversement » de la bourgeoisie (ce qui serait illusoire et par quels moyens et quelles actions ?), **visons la reconstruction des libertés syndicales, chacun selon ses charismes et ses possibilités.**

C'est, dans son domaine, la grande ambition du SM-TE.

Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2025 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €